



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de régir la souscription et l'utilisation du service Véloloc. Véloloc est un service de location de vélos de Amelys (ci-après le « **Service** »). Sa gestion est confiée à Keolis Montargis.

La souscription au service par le Client entraîne son acceptation de l'intégralité des présentes CGV.

Ces CGV sont consultables et téléchargeables à tout moment sur www.amelys.fr.

Ces CGV s'appliquent à la fois au Payeur et à l'Utilisateur même lorsque ce dernier n'a pas personnellement souscrit à la demande de prélèvement. Le Payeur s'engage alors à lui communiquer les présentes CGV.

1. Définitions

Client	désigne à la fois le Payeur et l'Utilisateur.
Contrat de location	Désigne le document formalisant les modalités et la durée de la location du Vélo.
Exploitant	désigne Keolis Montargis à qui la gestion et l'exploitation du Service est confiée par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.
Payeur	désigne toute personne physique ou morale ayant la capacité de contracter, procédant à l'achat ou la souscription d'un ou plusieurs Services.
Service	désigne le service de location de Vélo proposé par l'Exploitant.
Utilisateur	désigne toute personne physique, remplissant les conditions de l'article 2, utilisant le Service.
Vélo	désigne les vélos utilisés dans le cadre du Service proposé par Keolis Montargis.

2. Description & Accès au Service

Amelys Véloloc propose la location à la journée (24h) d'un vélo à assistance électrique, pour une durée de 1 à 7 jours, appelée « location courte durée ».

2.1. Le Service permet au Client qui y a souscrit de louer un Vélo selon les modalités décrites ci-après.

Il est réservé aux personnes âgées de 16 ans et plus.

2.2. Le Client déclare être apte à la pratique du vélo, n'avoir aucune contre-indication médicale. Keolis Montargis se réserve le droit de refuser au Client l'accès au Service en cas d'incapacité ou d'inaptitude.

2.3. Le Contrat de location est strictement personnel. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible.

La conduite du Vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le Contrat de location en tant qu'Utilisateur.

3. Disponibilité du Service

Keolis Montargis ne s'engage à ne louer un Vélo que dans la limite des stocks disponibles.

4. Modalités de souscription

Le Contrat de location doit être établi en direct et en physique à la Maison de la Mobilité. Le Client doit choisir la formule qui lui convient et préciser le nombre de journées de location.

Pour procéder à la souscription, le Client doit fournir une pièce d'identité valide.

Le client déclare que toutes les pièces et informations le concernant sont exactes.

Keolis Montargis se réserve le droit de refuser la location à un Client mauvais payeur ou ayant préalablement dégradé le matériel du réseau.

5. Retrait et Restitution du Vélo

Le vélo est livré au Client et remis par le Client à la Maison de la Mobilité Amelys, située Place Mirabeau à Montargis, durant les jours et horaires d'ouverture.

5.1 Retrait du Vélo

- Le Vélo remis au titre du contrat est identifié par un numéro.
- Le Client reconnaît que le vélo remis est en bon état.
- Le Client s'engage à ne pas modifier, ajouter ou retirer un quelconque équipement au Vélo.

5.2 Restitution du Vélo

- Le Client s'engage à restituer le Vélo propre et en bon état de fonctionnement.
- Le retour devra être effectué au plus tard à la date d'échéance du contrat, avant 18h20 (et avant 17h40 le samedi).
- L'état des lieux de retour du Vélo est établi avec le Client lors de la restitution du Vélo. L'état des lieux de retour du Vélo indiquera les éléments relevant d'une usure anormale ou les pièces endommagées dont la réparation/remise en état sera à la charge du Client.
- Dans le cadre d'une location courte durée, l'entretien sera assuré par Keolis Montargis. Il est gratuit pour les interventions de maintenance faisant suite à une usure normale (gonflage, usure des pneumatiques, resserrage visserie...) et sera facturé au tarif en vigueur pour toute intervention de maintenance curative (Crevaillon, vandalisme, casse, perte, vol...).
- En cas de retard (même signalé par le Client), une pénalité forfaitaire journalière sera appliquée. La durée du retard est comptabilisée entre la date de retour indiquée sur le Contrat de location et la date de prise de rendez-vous pour la restitution du Vélo.
- La remise du Vélo par un tiers au nom du Client ne saurait dégager ce dernier de ses obligations.
- La remise du Vélo par un tiers au nom du Client vaut mandat de restitué.

6. Paiement des Services

- L'intégralité du montant de la location doit être payée lors du retrait du Vélo.
- Les tarifs en vigueur sont disponibles à la Maison de la Mobilité Amelys, au 3 place Mirabeau à Montargis, ou sur le site internet : www.amelys.fr.
- Le Payeur peut être différent de l'Utilisateur.
- Le Payeur doit être obligatoirement majeur ou mineur émancipé (dans ce cas-là, un justificatif légal doit être fourni à Keolis Montargis).
- Le prix de la location ne comprend pas d'assurance vol ou de dégradation du vélo.

6.6 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie du montant prévu par les tarifs en vigueur à la date de souscription devra être constitué par pré-autorisation bancaire, par chèque ou en espèce lors de la souscription.

- Le dépôt de garantie sera restitué en fin de location si l'état du vélo le justifie.
- En cas de dommages subis par le Vélo pendant la durée d'utilisation, Keolis Montargis, après avoir reçu les explications du Client, se réserve la possibilité de lui faire supporter les montants correspondants à ces dommages, d'abord en les prélevant sur le dépôt de garantie, puis en les facturant si ce dernier était insuffisant pour couvrir les dommages.
- En cas de non-restitution du Vélo à la date prévue au Contrat de location, sans explication du Client, Keolis Montargis peut encaisser l'intégralité du dépôt de garantie et engager des procédures judiciaires.

6.7 Impayés

Un Client dont le compte est débiteur ne peut pas souscrire un nouveau Contrat de location tant que les sommes dues ne sont pas réglées.

7. Résiliation

7.1. Résiliation à l'initiative du Client :

7.1.1. Le Contrat de location peut faire l'objet d'une résiliation à l'initiative du Client à tout moment. Toutefois, l'intégralité de la période de location sera due. Aucun remboursement au prorata temporis ne sera effectué.

7.1.2. Toute demande de résiliation prend effet à compter de la date de restitution anticipée du vélo détenu par le Client. La demande de résiliation peut se faire :

- A la Maison de la Mobilité Amelys, au 3 place Mirabeau à Montargis
- Par mail à l'adresse suivante : contact@amelys.fr
- Par téléphone au service client Amelys

7.2. Résiliation à l'initiative de Keolis Montargis :

Le Contrat de location est résilié de plein droit à compter de la notification au Client de la résiliation, pour les motifs suivants :

- Fraude dans la constitution du dossier de souscription, fausse déclaration, falsification des justificatifs,
- Impayés,
- Non-respect par le Client de ses obligations essentielles au titre des présentes CGV.

La résiliation peut intervenir à tout moment sans qu'aucune indemnisation ne soit consentie.

La résiliation dans ces cas n'exclut pas l'engagement de poursuites judiciaires, notamment pénales.

8. Obligations du Client

8.1. Le Vélo reste la propriété exclusive de Keolis Montargis pendant toute la durée d'utilisation du Service.

Le Client est autorisé à utiliser le Vélo pour un usage privé et raisonnable, ce qui exclut notamment :

- Toute utilisation en relation avec une activité illégale, immorale ou contraire aux bonnes mœurs ;
- Toute utilisation pouvant mettre en péril le Client ou des tiers, notamment sous l'emprise de l'alcool ou de drogues ;

- Toute utilisation dans des conditions anormales d'usage, sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
- Toute utilisation à des fins ou dans un cadre professionnel ;
- Toute utilisation par une personne autre que le Client ;
- Le transport de passagers à l'exception d'un enfant en bas âge s'il est installé dans une remorque pour enfant (peut-être fournie par Amelys) ;
- Le transport d'animaux ;
- Le transport de tout élément/objet illégal ou dangereux ;
- Le transport dans le panier avant du Vélo d'une charge supérieure à 5 kg ou un objet volumineux ;
- Tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Vélo ;
- Tout acte ou tentative de forçage, crochetage, modification du Vélo de quelque manière que ce soit ;
- Tout ajout d'accessoire(s) ou de tout autre objet sur le Vélo ;
- Et plus généralement, toute utilisation anormale du Vélo.

8.2. Le Client s'engage à ne pas transporter le Vélo à l'aide d'un véhicule motorisé ni à le sortir des limites administratives de l'Agglomération Montargoise et des rives du Loing. Le Client doit utiliser le Vélo exclusivement à l'intérieur de ces limites administratives et sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes et dans le respect du code de la route. Le stationnement permanent du vélo doit se situer sur le territoire de l'Agglomération Montargoise, son domicile ou tout autre espace sécurisé. Le Client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du Vélo, Keolis Montargis ne pourra pas être tenu pour responsable.

8.3. Le Client est le seul et entier responsable de l'utilisation de son vélo. Il doit veiller à la mise en sécurité de son vélo et s'engage à attacher le cadre du vélo à un support fixe avec un anti-vol. Keolis Montargis fournit un anti-vol à la location, mais se dégage de toute responsabilité en cas de rupture de ce dernier et du vol de vélo ou d'une de ses pièces.

8.4. Le Vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Le Client déclare avoir la responsabilité de gardien du Vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à Keolis Montargis.

8.5. Le Client dégage Keolis Montargis de toute responsabilité découlant de l'utilisation du Vélo, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers ou à lui-même sauf s'ils sont imputables à un tiers, l'Exploitant ou à un cas de force majeure. Le Client déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo. Pour un Utilisateur mineur, le représentant légal reconnaît et accepte ces dispositions.

9. Responsabilité

9.1. Le Client s'engage à déclarer à Keolis Montargis immédiatement tout accident, perte, vol ou destruction du Vélo. En cas de vol, une déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie est obligatoire.

9.2. Keolis Montargis décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du vélo.

10. Données personnelles

10.1. Keolis Montargis, à travers le Service Véloloc, collecte les données personnelles aux fins de gestion des Contrats de location et de suivi de ses clients, sa prospection commerciale, la prévention et la réalisation d'analyses statistiques ainsi que la lutte contre la fraude pendant toute la durée de validité du contrat de location. Elles sont destinées aux services de Keolis Montargis qui est responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses partenaires, sous-traitants ou prestataires de l'Union européenne et aux filiales du Groupe Keolis. Les données du Client sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des Services de Keolis Montargis. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité sur www.amelys.fr.

10.2. Conformément au Règlement Général sur la protection des données 2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, et/ou de portabilité de ses données personnelles. Le Client peut également s'opposer à des traitements à des fins commerciales. Le Client peut exercer ses droits ou adresser toute autre question par courrier au Service Commercial Keolis Montargis, 16 rue de la Baraudière à Villemandeur ou par e-mail à contact@amelys.fr.

10.3. Pour toute question relative au traitement de ses données personnelles, le Client peut également s'adresser au délégué à la protection des données du réseau à l'adresse mail suivante : donneespersonnelles.amelys@keolis.com.

11. Réclamation

11.1. Pour toute contestation, le Client pourra écrire au Service Véloloc à la Maison de la Mobilité Amelys, 3 place Mirabeau à Montargis, ou téléphoner au 02 38 852 853 du lundi au samedi selon horaires d'ouverture en vigueur.

11.2. En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

11.3. Conformément à l'article L.612 et suivants du Code de la Consommation, le Client, après avoir saisi le service client de Keolis Montargis, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

MTV
Médiation Tourisme Voyage
BP 80303
75823 PARIS Cedex 17

11.4. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, Keolis Montargis informe le Client de sa possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique disponible sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

12. Application et modification

Keolis Montargis se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV qui s'appliqueront dans un délai de 30 jours à compter de leur publication sur le site internet de Amelys. A défaut d'acceptation de ces nouvelles CGV, le Client pourra résilier son Contrat de location sans indemnité.

13. Droit applicable

Le Contrat est soumis à la législation française. Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGV

seront, avant toute demande en justice, soumises à expertise amiable. En cas de désaccord, le Client pourra saisir les juridictions compétentes.